



CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES NÉGOCIATIONS POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES DU 10 AU 13 FÉVRIER 2009, MONTRÉAL

Caisse de participation aux congrès et aux événements nationaux

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE EXPÉDIÉES AU PLUS TARD LE 15 DÉCEMBRE 2008.

Lors du Congrès national d'octobre 2007, les délégués ont approuvé la modification suivante à l'article 14.1 (v) des Statuts nationaux :

« À compter du mois de janvier 1992, 1/10 de 1 % de tout revenu que la Caisse générale reçoit en paiement de capitation est versé à la Caisse de participation aux congrès et aux événements nationaux. La Caisse de participation aux congrès et aux événements nationaux est régie par des règlements établis par le Conseil exécutif national. »

La Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes est un événement national pour lequel les sections locales admissibles peuvent faire une demande d'aide.

Les critères d'admissibilité à une aide aux événements nationaux sont les suivants :

- 1) La capacité financière de la section locale;
- 2) Assurer une représentation régionale;
- 3) Dans le cas des événements spécialisés, assurer une représentation des secteurs ou juridictions, des régimes de retraite ou de tout autre secteur d'activité selon les besoins;
- 4) Assurer un équilibre des sexes, une représentation de la diversité ou la participation des jeunes.

Ce sont les dirigeants nationaux qui ont l'entière autorité d'accorder aux sections locales une aide financière pour leur participation aux événements nationaux.

Pour obtenir une aide financière de la Caisse de participation aux congrès et aux événements nationaux, il faut retourner le formulaire de demande « Caisse de participation aux événements nationaux » joint à l'information requise par le formulaire d'inscription à cet événement.

Prenez note que la Caisse de participation aux congrès et aux événements nationaux n'est pas une ressource illimitée. Il n'y a donc aucune garantie qu'une aide sera accordée. La Caisse est conçue pour aider les sections locales qui ne disposent pas des ressources suffisantes à prendre part à une conférence nationale, pour assurer une représentation des régions, des secteurs, des sexes, de la diversité et des jeunes travailleurs. Certains autres critères peuvent s'appliquer selon les besoins spécifiques à l'événement.

Toutes les demandes seront étudiées et tous les demandeurs recevront une réponse.

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE EXPÉDIÉES AU PLUS TARD LE 15 DÉCEMBRE 2008 AU :

Bureau national du SCFP
Secrétaire-trésorier national
1375, Boulevard St. Laurent
OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Z7

sepb 491



**CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES NÉGOCIATIONS
POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES**
DU 10 AU 13 FÉVRIER 2009, MONTRÉAL

**Formulaire de demande –
Caisse de participation aux événements
nationaux**

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE EXPÉDIÉES AU PLUS TARD LE 15 DÉCEMBRE 2008.

**REMARQUE : LES RÈGLEMENTS DE CE FONDS SPÉCIFIENT QUE L'AIDE EST LIMITÉE À UNE SEULE
PERSONNE DÉLÉGUÉE PAR SECTION LOCALE ADMISSIBLE.**

(En lettres moulées svp)

Personne-contact de l'exécutif de la section locale : _____

Numéro de la section locale : _____

Adresse postale (no et rue) : _____

Ville : _____

Province : _____

Code postal : _____

Téléphone – Maison : _____

Travail : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Informations sur la personne déléguée :

Nom : _____

Indiquez ce qui s'applique à vous :

- Je suis un(e) jeune travailleur(euse) (30 ans et moins)
- Je suis, en vertu de ma race ou de ma couleur, une minorité visible au Canada
- Je suis une personne autochtone de l'Amérique du Nord
- Je suis une personne ayant un handicap

Je suis : un homme
 une femme
 une personne transgenre

Je suis : un homme gai
 lesbienne
 bisexuel(le)

- La personne déléguée fait-elle partie du comité de négociation?
 Est-il prévu que la personne déléguée fera partie du comité de négociation lorsque votre section locale sera à la table de négociation?

Quand doit avoir lieu la prochaine négociation? _____

Informations sur la section locale :

Quel est le nombre total de membres de la section locale? _____

Quelle est la moyenne des cotisations syndicales versées par les membres à la section locale? _____

Votre section locale a-t-elle déjà participé à un événement national? Oui Non

Votre section locale a-t-elle déjà participé au Congrès national? Oui Non

Sur la base des coûts actuels, quel montant votre section locale devra-t-elle déboursier pour permettre la participation d'une personne déléguée à la Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes à Montréal :

Déplacement vers et de Montréal	
Hébergement (___ nuits x ___ \$ par nuit)	
Salaire perdu	
Indemnité journalière/repas	
Total	

Attacher un bref aperçu de la situation financière de votre section locale ainsi que toute autre explication pertinente en appui à votre demande d'aide financière.

Votre section locale aura-t-elle besoin de recevoir une avance sur cette aide? Oui Non

**CE FORMULAIRE DE DEMANDE DOIT
ÊTRE EXPÉDIÉ AU PLUS TARD
LE 15 DÉCEMBRE 2008 AU :**

Bureau national du SCFP
Secrétaire-trésorier national
1375, Boulevard St. Laurent
OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Z7

sepb 491